

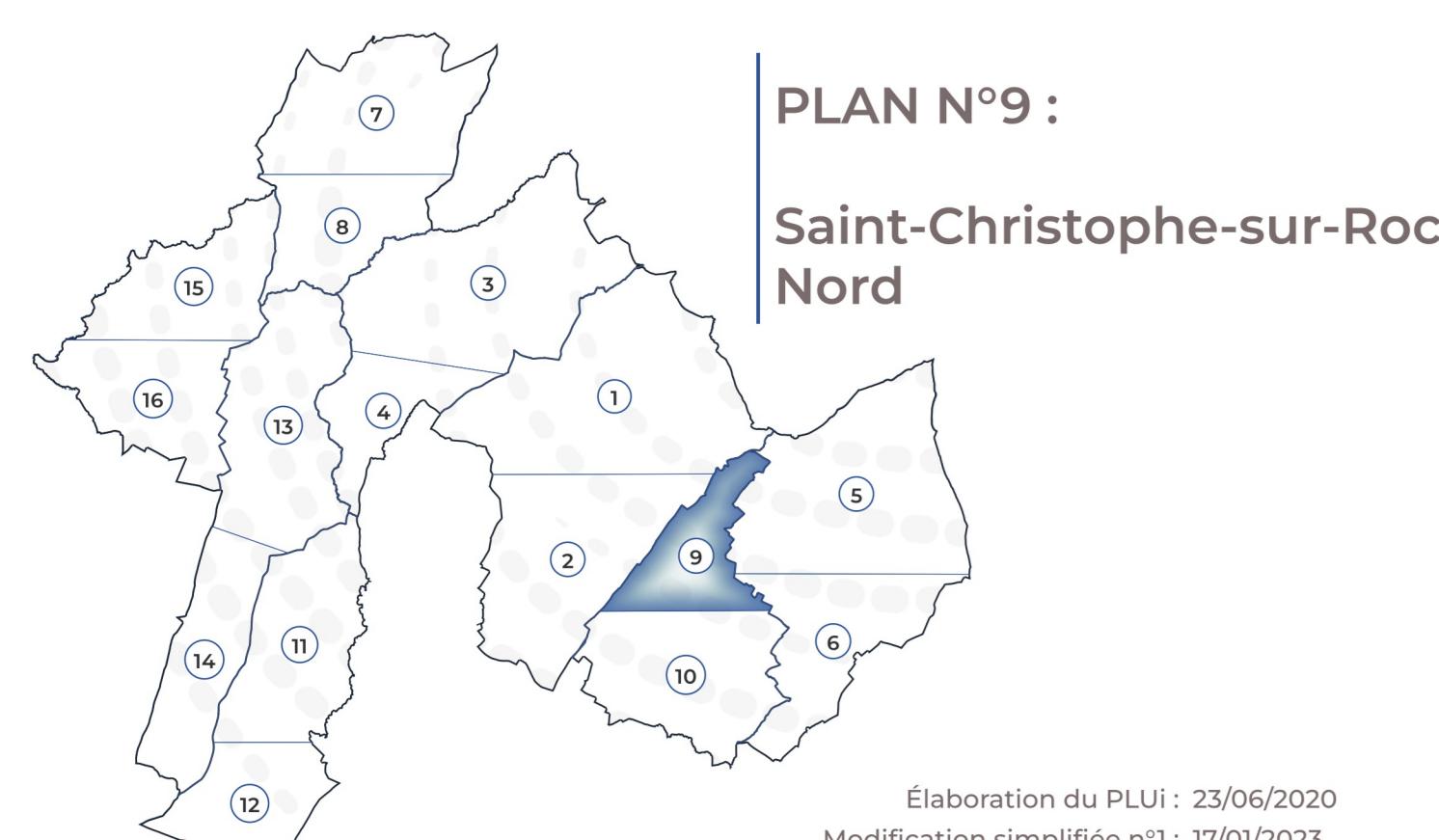


0 40 80 m

PLU VAL D'ÉGRAY

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

RÈGLEMENT GRAPHIQUE - ZONAGE



DGPIP Cadastre 09-2025
Version 1.0
Réalisation : CITADIA
Version du 06-01-2026



ZONAGE :

[UA] Limites des zones

PREScriptions :

- Arbre à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- ★ Patrimoine à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

● Alignement d'arbres à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

● Halle à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

— Muret à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

■ Boisement à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

■ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

■ Emplacement réservé au titre de l'article L151-4 du Code de l'Urbanisme

■ Périmètre soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation densité au titre de l'article L151-7 du Code de l'Urbanisme

■ Périmètre soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle au titre de l'article L151-7 du Code de l'Urbanisme

■ Périmètre soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation Loi Barnier au titre de l'article L151-7 du Code de l'Urbanisme

■ Périmètre commercial à préserver au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme

■ Zone humide identifiée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

■ Marge de recul de 10m autour des cours d'eau au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

■ Zones inondables (AZI des Deux-Sèvres 1994 et 2008)

■ Risque fort retrait et gonflement des argiles (BRGM)

INFORMATIONS :

■ Secteur de nuisances sonores au titre de l'article R151-53 du Code de l'Urbanisme

■ Bande d'inconstructibilité (Loi Barnier) au titre de l'article L111-6 du Code de l'Urbanisme

■ Périmètre délimité des abords

CONTEXTE :

- Limites communales
- Réseau hydrographique
- Routes principales et secondaires
- Surface en eau

TABLEAU DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

| N° | Désignation | Bénéficiaire | Surface (m²) |
|----|---|-----------------------------|--------------|
| 01 | Aménagement de réchangeur de Monplaisir | Département des Deux-Sèvres | 11986 |

